

Au Conseil communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis 28/96 concernant la demande d'un crédit de frs. 2'580'000 pour la réfection de la route de Benex et la route de Benex-Dessus

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Ch. Scheufele Liechti, et MM. Ch. Anex, R. Duss, Ch. Schuepbach et P. Hanhart (président) s'est réunie à 3 reprises les 20 et 27 mars, et le 1er avril (Mme Scheufele-Liechti excusée).

Lors de la 1ère séance, M. Kappeler, municipal responsable du préavis, nous a présenté le projet étudié par le bureau d'ingénieurs Nickl et Bovard, nous a donné tous les renseignements désirés et a répondu à nos questions sur le sujet. Nous le remercions sincèrement pour sa patience et sa disponibilité.

Nous joignons au présent rapport les plans des carrefours qui ne figuraient pas dans le préavis et qu'il nous semble important de connaître avant d'adopter le crédit.

La commission s'est rendu compte de l'immense travail qui a été nécessaire pour trouver un arrangement avec les nombreux propriétaires. Nous tenons à féliciter les responsables pour avoir su mener à bien les tractations et la signature de toutes les conventions.

Le projet a été bien préparé, le carrefour des fossés a été modifié et remis à l'enquête public en janvier 1996 (voir annexe)

La commission s'est donné pour objectif de comprendre l'urgence du projet et la priorité dans les investissements de la commune.

La commission s'est penchée sur le coût de l'ouvrage et son exécution.

Il est indéniable que la Rte de Benex-Dessus entre le carrefour de la Fourmilière et jusqu'au niveau de la maison Moser est dans un triste état et qu'il est urgent d'en faire la réfection.

La partie entre le vieux pressoir et l'hôpital (Rte de Benex/carrefour de la Fourmilière) manque de trottoir pour la sécurité des enfants qui vont à l'école par exemple.

La commission a étudié la possibilité de faire exécuter ce travail en 2 étapes distinctes mais au vu de ce qui précède y a renoncé.

Elle est d'avis de supprimer le médian central qui a peut-être une fonction esthétique à l'intérieur du village. Ce dernier est très onéreux, engendre beaucoup de bruit et son entretien est particulièrement coûteux. Ceci est également valable pour les pavés latéraux. Nous sommes dans une zone résidentielle et d'hôpital, et il est certain qu'un médian central ou des pavés latéraux sont une source importante de bruit.

Nous sommes d'avis de proposer à la municipalité un marquage jaune pour une piste cyclable sur le côté opposé du trottoir. Ce rétrécissement est souhaité pour favoriser une diminution de la vitesse.

De même pour cette route, la commission souhaite un éclairage diffus, car souvent on ne remarque plus la différence entre le jour et la nuit. Il est nécessaire d'avoir un éclairage suffisant mais sans excès. Et l'éclairage trop violent est particulièrement gênant pour les bordiers.

Nous avons aussi supprimé les imprévus, en effet il semble important dans la conjoncture actuelle de serrer les crédits. Il faut savoir que le budget a été établi sur un prix moyen et qu'il y a encore une marge de 3 à 5 %.

Nous devrions renvoyer ce préavis, car si nous accordons un crédit pour la réfection d'une route, la municipalité est libre d'adopter la réalisation qui lui convient. Toutefois, devant l'énorme travail accompli, notamment en tractations et conventions avec les propriétaires, nous sommes d'avis que le bon sens doit l'emporter.

Si la municipalité ne peut se rallier aux amendements apportés par la commission, le plus simple serait qu'elle retire son préavis.

Ce qui nous amène tout naturellement à vous présenter un crédit amendé selon le tableau suivant :

OBJET	BUDGET	MODIFICATION	BUDGET AMENDE
1. GENIE CIVIL			
1.1 Refection de route et trottoirs	1 105 000,00 F	85 000,00 F	1 020 000,00 F
1.2 Conduite d'eau	173 000,00 F	- F	173 000,00 F
1.3 Eclairage	21 000,00 F	- F	21 000,00 F
1.4 Conduite de gaz	18 000,00 F	- F	18 000,00 F
1.5 Carrefour "Les Fossés"	88 000,00 F	- F	88 000,00 F
TOTAL 1.	1 405 000,00 F		1 320 000,00 F
2. APPAREILLAGE			
2.1 Conduite d' eau	245 000,00 F	- F	245 000,00 F
2.2 Conduite de gaz	- F	- F	
TOTAL 2.	245 000,00 F		245 000,00 F
3. SERVICES			
3.1 Eclairage (candélabre)	72 000,00 F	4 000,00 F	68 000,00 F
3.2 Télécommande (eau)	40 000,00 F	- F	40 000,00 F
TOTAL 3.	112 000,00 F		108 000,00 F
4. AMENAGEMENTS			
4.1 Remplacement végétaux, plants	60 000,00 F	- F	60 000,00 F
4.2 Barrières, clôtures	39 000,00 F	- F	39 000,00 F
4.3 Signalisation, marquage	23 000,00 F	- F	23 000,00 F
TOTAL 4.	122 000,00 F		122 000,00 F
5. HONORAIRES	325 000,00 F	11 000,00 F	314 000,00 F
6. TOTAL DES TRAVAUX 1 à 5	2 209 000,00 F		2 109 000,00 F
7. TVA 6,5 % du total 6	144 000,00 F		137 000,00 F
8. IMPREVUS Env. 8% du total 6	176 000,00 F	176 000,00 F	- F
9. Emprise des terrains	152 000,00 F	- F	152 000,00 F
10. TOTAL GENERAL	2 681 000,00 F		2 398 000,00 F
Moins montant préavis No 31/91	101 000,00 F		101 000,00 F
Crédit sollicité	2 580 000,00 F		
CREDIT AMENDE			2 297 000,00 F

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 28/96 concernant une demande de crédit pour la réfection de la route de Bénex et de Bénex-Dessus avec la construction de trottoirs et remplacement de la conduite d' eau potable.

lu le rapport de la commission chargée d' étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l' ordre du jour

DECIDE

1. d' amender le préavis No 28/96 de la manière suivante: aucun médian central, ni pavage latéral ne sera créé, l' éclairage sera diminué à la valeur minimale autorisée, et le poste 'Imprévu' est supprimé. Pour ce faire le crédit est diminué (voir tableau)et ramené à Fr. 2'297'000.--
2. d' adopter le préavis municipal No 28/96 concernant une demande de crédit pour la réfection de la route de Bénex et de Bénex-Dessus avec la construction de trottoirs et remplacement de la conduite d' eau potable tel qu' amendé par la commission.
3. d' accorder un crédit de Fr 2'297'000.-- permettant la réalisation des travaux.
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'297'000.-- aux conditions les plus favorables du moment.
5. de porter la somme de Fr. 418'000.-- au débit de la réserve constituée par les taxes affectées au Service des Eaux.
6. de répartir l' amortissement du solde ,soit Fr. 1'879'000.-- (total du crédit . /. montant affecté au Service des Eaux.) sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de Fr. 62'640.--par année, en l' imputant au Service des Routes.

Prangins, le 4 avril 1996

Madame Ch. Scheufele Liechti



Monsieur Ch. Anex



Monsieur R. Duss



Monsieur Ch. Schuepbach



Monsieur P. Hanhart (président)

